

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Demande de subvention Fonds vert « ingénierie »

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) créé par la Loi de Finances 2023, est destiné à accompagner les collectivités pour répondre aux grands enjeux : d'amélioration de la performance environnementale de leurs projets, d'adaptation de leurs territoires au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie pour les habitants.

Ce fonds accompagne aussi la réforme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aboutissant à sa suppression et à la mise en place d'une compensation financière pour les collectivités privées de cette recette.

Cette compensation peut être versée sous forme de subvention, en sollicitant le Fonds vert « ingénierie ».

Grand Lieu Communauté est éligible à une quote-part en subvention au titre du Fonds vert d'une partie de la CVAE 2023 pour un montant de **126 282.81** euros.

Dans ce cadre un soutien en ingénierie de projet pour porter, promouvoir, valoriser, animer des actions de Grand Lieu Communauté mais également des communes en termes de transition écologique est recherché.

Il est donc envisagé de recruter un agent de catégorie A à temps complet pour 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet qui permettra l'amplification du passage à l'action pour une mise en œuvre des projets intercommunaux et communaux en matière de transition écologique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU la loi de Finances 2023 instituant le Fonds vert ;

VU la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du Fonds vert ;

VU la délibération du Conseil communautaire DE016_C010122 du 1^{er} février 2022 portant délégations du Conseil communautaire au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par Grand Lieu Communauté auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

Le Président de Grand Lieu Communauté :

Article 1 - ARRETE le montant du contrat de projet permettant l'amplification du passage à l'action pour une mise en œuvre des projets intercommunaux et communaux en matière de transition écologique à **157 853.00** euros.

Article 2 - APPROUVE le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Recrutement 1 ETP Cat. A contrat de projet 3 ans	141 000.00 €	
Actions de sensibilisation / événements	16 853.00 €	
RECETTES		
Fonds vert enveloppe CVAE		126 282.81 €
Autofinancement		31 570.19 €
TOTAL	157 853.00 €	157 853.00 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

SLO

Article 3 - SOLLICITE l'obtention d'une subvention au titre du Fonds vert de la CVAE) pour un montant de **126 282.81 €**.

D : 044-244400438-20230720-DE163-P200723-DE

Article 4 - Le Président de Grand Lieu Communauté et le Préfet de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise en Préfecture.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Acte n° : DE163-P200723

Publié sur le site internet le : 21/07/23

Fait à La Chevrolière, le 20 juillet 2023,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 21/07/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté